

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2022/05/03-19-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 3 mai 2022, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

Vu la délibération n°2012/09/25-10 du Conseil d'administration en date du 25 septembre 2012 portant création et approuvant les règles de composition du Conseil d'orientation pour le développement durable,

Considérant la nécessité d'actualiser les missions et la composition du Conseil d'orientation pour le développement durable ;

DECIDE :

OBJET : Modification de la délibération n°2012/09/25-10 du Conseil d'administration portant création du Conseil d'orientation pour le développement durable (CODD) et fixation de sa composition

Le Conseil d'administration approuve les modifications suivantes apportées à la délibération susmentionnée :

Article 1 : Compétences

La Conseil d'orientation pour le développement durable :

- contribue à la politique Développement Durable/Responsabilité Sociétale (DD/RS) de l'Etablissement,
- propose des actions DD/RS en lien avec la politique d'AMU : Sensibiliser, Mobiliser, Agir, Collaborer (SMAC) et les Objectifs Développement Durable (ODD) de l'ONU,
- assure le suivi du déploiement de ces actions,
- apporte une expertise et un avis sur le choix des indicateurs.

Article 2 : Composition

La composition du Conseil d'orientation pour le développement durable est fixée par arrêté du Président de l'Université.

La délibération n°2012/09/25-10 du Conseil d'administration est annexée à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 28

Fait à Marseille le 3 mai 2022,

Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université

